

Étudiants et chercheurs internationaux : la France vous accueille et vous vaccine !



La France s'est organisée pour que vous puissiez rejoindre votre établissement d'accueil en toute sécurité. Comme tous les étudiants et chercheurs en France, vous aurez l'opportunité d'être vaccinés si vous le souhaitez et d'accéder à des tests PCR, gratuitement.

Pour plus d'information, veuillez-vous renseigner auprès du consulat de France ou de l'Espace Campus France de votre pays de résidence.

Comment venir en France ?

Selon votre pays d'origine et votre situation vaccinale, les procédures qui s'appliquent pour venir en France sont différentes.

Ce document indique pour chaque pays la zone dont vous relevez au **17 juin 2021**. Attention, les listes de pays sont régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Consultez : <https://tinyurl.com/VenirEnFrance>

Pays « verts »

Pas de restriction particulière pour venir en France.

VACCINÉS : Les étudiants et chercheurs vaccinés doivent fournir un justificatif de vaccination complète* et une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant le départ.

NON VACCINÉS : Les étudiants et les chercheurs non vaccinés doivent fournir un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h, une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant le départ.

Pays « oranges »

Des restrictions s'appliquent uniquement aux étudiants et aux chercheurs internationaux non vaccinés.

VACCINÉS : Les étudiants et chercheurs vaccinés doivent fournir un justificatif de vaccination complète*, un test PCR négatif de moins de 72h ou un test antigénique négatif de moins de 48h et une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant le départ.

NON VACCINÉS : Les étudiants et chercheurs non vaccinés en provenance des pays "orange" doivent justifier d'un motif impérieux pour venir en France et présenter à l'embarquement :

- Un test PCR négatif de moins de 72h ou un test antigénique négatif de moins de 48h
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le voyageur ne présente pas de signes de la Covid-19, qu'il n'a pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 dans les 14 derniers jours et qu'il accepte de se soumettre à un test de dépistage à l'arrivée. Cette attestation certifie également que le voyageur s'engage à respecter un isolement pendant 7 jours après son arrivée et à réaliser un test PCR à la fin de l'isolement.
- Une attestation de déplacement international indiquant le motif impérieux du déplacement et les documents permettant de le justifier.

Liste des étudiants et chercheurs pouvant justifier d'un motif impérieux pour venir en France :

- Les étudiants inscrits dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ;
- Les étudiants admis aux épreuves orales des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ;
- Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021-2022 (y compris en FLE) ;
- Les chercheurs s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que leur conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et leurs enfants.

Pays « rouges »

Les frontières sont actuellement fermées pour les étudiants et les chercheurs internationaux en provenance de ces pays. Nous vous invitons à déposer vos demandes de visas qui seront instruites par les consulats de France dans l'attente d'une évolution favorable pour leur délivrance.

Les listes des pays et les attestations de déplacement et de voyage sont disponibles en français et en anglais sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

* Les vaccins admis par la France sont ceux reconnus à ce jour par l'Agence européenne du médicament (EMA) : Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Johnson & Johnson. **Vaccination complète** : 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).

Démarches à suivre dès votre arrivée en France



Visa

À votre arrivée en France, vous devez valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) sur la plateforme :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Cette démarche simple et rapide vous garantit un séjour régulier en France pour mener à bien votre projet d'études ou de recherche.

Sécurité Sociale

Pour bénéficier du système de santé français en toute sérénité (notamment faciliter la prise en charge de la vaccination et des tests PCR), affiliiez-vous au plus vite à la Sécurité Sociale en vous connectant sur :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Hébergement et isolement

Si vous devez respecter une période d'isolement de 7 jours à votre arrivée : restez chez vous autant que possible, évitez au maximum les contacts, surveillez votre température et signalez immédiatement tout symptôme à un médecin. Il est conseillé de prévenir à l'avance votre hébergeur pour qu'il prenne les mesures appropriées si nécessaire (désinfection etc.). Respecter l'isolement est essentiel pour protéger la santé de tous : soyons tous prudents et responsables.

France Alumni

Pour enrichir votre expérience en France, rejoignez France Alumni, le réseau mondial des diplômés étrangers de l'enseignement supérieur français :

www.francealumni.fr